

RCS : CUSSET Code greffe : 0301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CUSSET atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00506 Numéro SIREN : 892 220 559 Nom ou dénomination : A.B.A.D.A.G.A.V.
--

Ce dépôt a été enregistré le 18/11/2022 sous le numéro de dépôt 3915

Exercice ouvert le	01/01/21	et clos le	31/12/21	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
ABADAGAV 71 ROUTE DE SAULCET 03500 SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE	3915 18 NOV. 2022 Greffé du Tribunal de commerce de Cusset
SIRET 8 9 2 2 2 0 5 5 9 0 0 0 1 7	Mél : jf.gelin@asso-sagess.fr
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées Location de terrains et d'autres biens i Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	11 359
Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)
	Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐

Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐ Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐ Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies ☐ Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A ☐ Autres dispositifs ☐

Zone de développement prioritaire, art.44 septdecies ☐

Société d'investissement immobilier cotée ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS C-1-1 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)

1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

Nom / Adresse

N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé ISACOMPTA CONNECT

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
ABC COMPTA 150 rue Jean Jaurès 03200 VICHY	
Tél : 0470961945	Tél :
OGA/OMGA	Viséur conventionné
(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viséur ou certificateur conventionné :	Identité du déclarant :
	Date : 14/05/22 Lieu : SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viséur ou certificateur conventionné	Qualité et nom du signataire : PRESIDENT
	POUYET JEAN-LUC
Examen de conformité fiscale (ECF)	Signature
prestataire :	

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

Copyright Groupe ISA 2022 ISACOMPTIA

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS										
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a		payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾						c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)						e				
						f				
						g				
						h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾						i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j				
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾						Total (a à h)				
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-I à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.		Année au cours de laquelle le versement a été effectué		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
						Montant des sommes versées :				
						à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6
1		2		3		4		5		
J DIVERS										
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)										
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION										
REMUNÉRATIONS					MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15 % ou 19%					
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)					MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice		0%		15%	
					MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)					MVLT réalisée au cours de l'exercice					
					MVLT restant à reporter					
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)										
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice										
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice										

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

N°15949*04

Désignation de l'entreprise : <u>ABADAGAV</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>	
Adresse de l'entreprise <u>71 ROUTE DE SAULCET 03500 SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>0</u>	
Numéro SIRET* <u>8 9 2 2 2 0 5 5 9 0 0 0 1 7</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, <u>31/12/2021</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
ACTIF IMMOBILISÉ *	Frais d'établissement*	AB	AC
	Frais de développement*	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (1)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
	Immobilisations en cours	AV	AW
	Avances et acomptes	AX	AY
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
	Autres participations	CU	CV
	Créances rattachées à des participations	BB	BC
	Autres titres immobilisés	BD	BE
	Prêts	BF	BG
	Autres immobilisations financières*	BH	BI
TOTAL (II)		BJ	BK
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
	Autres créances (3)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE
	Disponibilités	CF	CG
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI
TOTAL (III)		CJ	CK
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif * (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	554 461
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP	(3) Part à plus d'un an :
(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :			CR
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 - SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ABADAGAV		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :16 000.....)			DA	16 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	-11 359	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	4 641	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	493 319	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	56 274	
	Dettes fiscales et sociales			DY	227	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	549 820		
Ecart de conversion passif *			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	554 461		
RENVUJIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
			Ecart de réévaluation libre		1D	
			Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	549 820	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

③

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 - SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : ABADAGAV						Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		FK		FL		
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP		
	Autres Produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	4 801	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	4 892	
	Salaires et traitements *					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)					GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	9 693
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	-9 693	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 666	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	1 666	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-1 666	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	-11 359	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

4

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 - SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ABADAGAV		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices *				HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	11 359	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	-11 359	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)			RC	
		Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)			RD	
	(9)	Dont transfert de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)	A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		Facultatifs A6	Obligatoires A9		
			dont cotisations facultatives Madelin A7			
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD



Audit Conseil Assistance

ABADAGAV

Siège social : 71 ROUTE DE SAULCET 03500 SAINT POURCAIN SUR SIOULE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Relatif à l'exercice de 12 mois clos le 31/12/2021

*Pour copie certifiée
conforme*



SEREC CONSULTING

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de RIOM
Le Saint-Cloud - Entrée 1
01, Rue de la Grange aux Grains - 03700 BEILLEVILLE SUR ALLIER - FRANCE
Tél : 04 43 50 01 01 - Email : compta@serec-consulting.fr
SARL au capital de 7 622,-C. Siret : 349 075 143 00033 - APE : 6920Z

ACA - AUDIT CONSEIL ASSISTANCE

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de RIOM

2-4 Impasse Victoria - 03300 VICHY - FRANCE
Tél : 04 70 58 84 84 - Fax : 04 70 28 85 19 - Email : audit@aca-assistance.fr
SAS au capital de 231 840,-C. Siret : 344 145 503 - APE : 6920Z

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS **Relatif à l'exercice de 12 mois clos le 31/12/2021**

A l'assemblée générale de la SAS ABADAGAV,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS ABADAGAV relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 31/12/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables par le code de commerce et par le code de déontologie sur la période du 01/01/2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport en fait partie intégrante.

Pour la société SEREC CONSULTING,

O. JOANNET

Commissaire aux comptes

Fait à VICHY, le 10 juin 2022

Pour la société Audit Conseil Assistance,

M. RECHARD

Commissaire aux comptes

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF SYNTHÉTIQUE

A. C. A.
 Commissaire aux Comptes
 ABA001 - ABADAGAV

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/21	Valeurs nettes au	Variation	
			en valeur	en %
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages indus.				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours	550 135		550 135	
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	550 135		550 135	
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	1 779		1 779	
Créances (3)				
Clients (3)				
Clients douteux, litigieux (3)				
Personnel et comptes rattachés (3)				
Créances fiscales et sociales (3)				
Autres créances (3)				
Débiteurs divers (3)				
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 547		2 547	
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL (II)	4 326		4 326	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	554 461		554 461	

BILAN PASSIF SYNTHÉTIQUE

Commissaire aux Comptes

ABA001 - ABADAGAV

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

PASSIF	Valeurs au 31/12/21	Valeurs au	Variation	
			en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 16 000)	16 000		16 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-11 359		-11 359	
SITUATION NETTE	4 641		4 641	
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	4 641		4 641	
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (I) Bis				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (II)				
DETTES (I)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aup. des établiss. de crédit (2)	493 319		493 319	
Emprunts et dettes financières diverses (3)				
Avances et acptes recus sur commandes en cours				
Fournisseurs	55 494		55 494	
Fournisseurs, factures non parvenues	780		780	
Dettes fiscales et sociales	227		227	
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (III)	549 820		549 820	
Ecart de conversion passif (IV)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	554 461		554 461	
(1) Dont à plus d'un an				
(1) Dont à moins d'un an	549 820			
(2) Dont concours bancaires courants et soldes crédit. de banques				

	Du 01/01/21 Au 31/12/21	% CA	Du Au	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits d'exploitation (I)						
Ventes de marchandises						
<i>dont à l'exportation :</i>						
Production vendue (biens et services)						
<i>dont à l'exportation :</i>						
Montant net du chiffre d'affaires						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits						
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)						
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	4 801				4 801	
Impôts, taxes et versements assimilés	4 892				4 892	
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amortissements						
Sur immobilisations : dot. aux dépréciations						
Sur actif circulant : dot. aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges						
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	9 693				9 693	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-9 693				-9 693	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée (III)						
Perte ou bénéfice transféré (IV)						
 (1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs (2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs						

ABADAGAV

Société par actions simplifiées

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE de la Société par Actions Simplifiées Procès-verbal du 27 juin 2022

Le lundi 27 juin 2022 à 15h00, les membres de l'assemblée générale extraordinaire et de l'assemblée générale de la société par actions simplifiées ABADAGAV se sont réunis au 71 route de Saulcet à Saint Pourçain sur Sioule, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal du 17/03/2022 de l'AGO et de l'AGE de la SAS ABADAGAV.
2. Rapport moral du Président.
3. Présentation des comptes 2021.
4. Rapport des commissaires aux comptes.
5. Approbation des comptes
6. Proposition d'affectation du résultat et approbation.
7. Questions diverses.

Une feuille d'émargement a été signée en entrant en séance, par les membres de l'assemblée générale (annexe 1) :

Président d'ABADAGAV :

Jean-Luc Pouyet

En présence des associés :

- ABAH : Mr Christian Sochet, représentant Madame Marie Cécile Fournier, Présidente de l'ABAH.
- ADSEA03 : Mr Jacques Lahaye, président de l'ADSEA.
- AGEPAH : Mr Guy Benoit Président de l'AGEPAH.
- AVERPAHM : Mr Christian Jeannin représentant de Mr Christian Chaze Président de l'AVEPAHM.

Des techniciens de l'association SAGESS sont invités : Monsieur Emmanuel Verrière, Monsieur Lionel Laulnais et Monsieur Jean François Gelin.

Mr Gelin est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Luc Pouyet rappelle l'ordre du jour à l'assemblée dans son rapport :
Les 4 associations associées de la SAS ABADAGAV sont représentées.

ABADAGAV

Société par actions simplifiées

1) Approbation du procès-verbal du 17/03/2022 de l'AGO et de l'AGES de la SAS ABADAGAV

Le Président soumet la résolution n°1 au vote.

Nombre de votants : 4

Pour : 4

Contre : 0

Abstention : 0

Les associés valident à l'unanimité les procès-verbaux de l'AGO et de l'AGE de la SAS ABADAGAV du 17/03/2022.

2) Rapport moral du Président

Les travaux de rénovation des bâtiments ont été terminés au mois de mai. Ils ont débuté juste après l'achat de la propriété. Grâce à un suivi des travaux, les délais initialement prévus ont été tenus.

Nous avons maintenant dix appartements destinés à la location et un appartement dédié à l'AVP (Aide à la Vie Partagée).

Aujourd'hui, nous avons neuf appartements occupés. Le dernier sera loué prochainement par une personne demandant plus d'accompagnement de la part de la tutelle.

Le service MNA occupe trois appartements qui sont donc hors du champ de l'AVP.

Les compteurs d'énergie sont au nom de la SAS ABADAGAV mais nous avons des compteurs individuels qui nous permettent de suivre la consommation de chacun. Il est prévu de faire un relevé de compteur régulièrement de façon à surveiller la consommation de chaque appartement.

Les logements sont meublés et nous améliorons les équipements régulièrement (crédence, support TV...)

Suite à l'orage de grêles du début du mois de juin, nous avons dû pénétrer dans les appartements pour faire des réparations d'urgence. Les locataires savent que nous avons des doubles de clés. Il faudra toutefois leur faire signer un document nous autorisant en leur absence et pour des urgences à rentrer dans les appartements.

Nous attendons un couvreur pour vérifier l'état de la toiture.

Un dossier pour l'AVP a été envoyé au département début du mois d'avril. Selon les critères des locataires, nous pourrions avoir une aide de 10 000, 7 500 ou 5 000€. Notre objectif est d'avoir sept locataire pouvant bénéficier de l'AVP.

Nous avons fait une demande de subvention auprès du crédit agricole, refusée du fait que la demande a été faite par une SAS et non d'une association.

Nombre de votants : 4

Pour : 4

Contre : 0

Abstention : 0

Les associés valident à l'unanimité le rapport moral du Président.

ABADAGAV

Société par actions simplifiées

3) Présentation des comptes 2021

Le total du bilan s'élève à 554 461€ dont le principal poste est le montant des immobilisations en cours (550 135€ : achat du bâtiment et travaux de rénovation).

Concernant le bilan passif, le poste principal est l'emprunt finançant les immobilisations en cours (493 319€) et les dettes fournisseurs (55 494€). Le résultat est une perte de 11 359€. Les capitaux propres diminuent du montant de la perte et s'élève à 4 641€.

Pour le compte de résultat, nous n'avons comptabilisé aucun produit (début des locations des appartements en mars 2022) et nous avons constaté des charges pour un montant de 11 359€ qui se décomposent de la manière suivante :

- Autres achats et charges externes : 4 801€ (chauffage, assurance, honoraires...).
- Impôts : 4 892€ (taxes foncières et autres impôts).
- Charges financières : 1 666€ (intérêts sur emprunt).

4) Rapport du commissaire aux comptes (rapport joint au compte rendu)

Les commissaires aux comptes certifient que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de l'exercice.

5) Approbation des comptes 2021

Le président soumet les comptes 2021 à l'approbation.

Nombre de votants : 4

Pour : 4

Contre : 0

Abstention : 0

Les associés valident à l'unanimité le rapport financier.

6) Proposition d'affectation du résultat et approbation.

Le Président propose d'affecter le résultat de l'exercice de -11 358,56€ en report à nouveau.

Nombre de votants : 4

Pour : 4

Contre : 0

Abstention : 0

Les associés valident à l'unanimité l'affectation du résultat en report à nouveau.

ABADAGAV

Société par actions simplifiées

7) Questions diverses

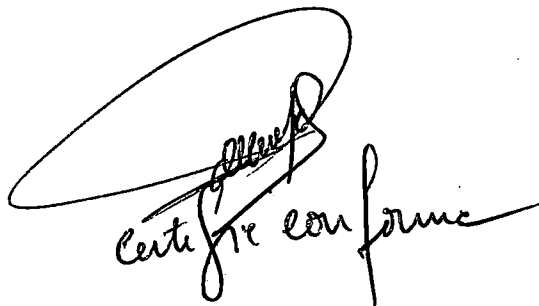
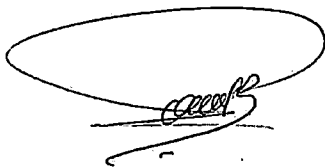
Aucune questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 16h00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président et la secrétaire de séance.

A Saint Pourçain-sur-Sioule,
Le 27 juin 2022

Pour la SAS ABADAGAV :
Monsieur le Président,
Jean Luc Pouyet



Certifié conforme

Annexe 1 : Feuille d'émargement.

Annexe 2 : rapport des commissaires aux comptes

ABADAGAV

Société par actions simplifiées

Annexe 1 : Feuille d'émargement.

ABADAGAV <i>Société par actions simplifiées</i>						Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire <i>Feuille d'émargement du 17/03/2022</i>	
Date	Nom	Prénom	Adresse de messagerie	Procuration à : Nom et Signature	Signature		
Membres votants :							
Président ABADAGAV	POUYET	Jean-Luc	jean-luc.pouyet@orange.fr	POUYET Jean-Luc			
Président ADSEAM	LAHAYE	Jacques	jacques.lahaye@gmail.com	BETTERA VRES			
Président AGEPAH	BENOIT	Guy	guy.benoit042@orange.fr				
Présidente ABAM	FOURNIER	Marc Cécile	marc.cecile.fournier@orange.fr	SCARLET CECILIAN			
Président AVERPAH	CHAZE	Christian	perce-dan@orange.fr				
Membres Association SAGESS :							
Président ESUS SAGESS	FELOCITE	Christian	christian.felocite@orange.fr				
Responsable Administration et Communication	GOUBRY	Olivier	o.goubry@sage-sages.fr				
Responsable Comptabilité et Finances	GELIN	Jean-François	jf.gelin@sage-sages.fr				
Directeur Actes et Vie Associative	LAURENAIS	Lionel	l.laurenais@sage-sages.fr				

ABADAGAV

Société par actions simplifiées

Annexe 2 : Rapport du commissaire aux comptes



ABADAGAV

Siège social : 71 ROUTE DE SAULCET 03500 SAINT POURCAIN SUR SIOULE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Relatif à l'exercice de 12 mois clos le 31/12/2021

SEREC CONSULTING
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de l'ORM
Le Buisson Orléans - France
91, Rue de la Gare, 45000 Orléans - FRANCE
Tél : 02 38 50 91 81 - Email : contact@serec-consulting.fr
SIREN : 442 042 42 - SIRET : 442 042 4200000 - APE : 7020Z

ACA - AUDIT CONSEIL ASSISTANCE
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de l'ORM
24 Avenue Victor Hugo - 45000 Orléans - France
Tél : 02 38 24 41 01 - Email : contact@aca-audit-conseil-assistance.fr
SIREN : 442 042 42 - SIRET : 442 042 4200000 - APE : 7020Z

ABADAGAV

Société par actions simplifiées

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS **Relatif à l'exercice de 12 mois clos le 31/12/2021**

A l'assemblée générale de la SAS ABADAGAV,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS ABADAGAV relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 31/12/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables par le code de commerce et par le code de déontologie sur la période du 01/01/2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

ABADAGAV

Société par actions simplifiées

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport en fait partie intégrante.

Pour la société SEREC CONSULTING,

O. JOANNET
Commissaire aux comptes

Fait à VICHY, le 10 juin 2022

Pour la société Audit Conseil Assistance,

M. RECHARD
Commissaire aux comptes

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il recroûte à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

ABADAGAV

Société par actions simplifiées

SYNBO CONSULTING
2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021
10, rue de la Paix - Evreux
01 34 50 01 01
01 34 50 01 01
Tél : 01 34 50 01 01
01 34 50 01 01

BILAN ACTIF SYNTHÉTIQUE

A. C. A.
Commissaire aux Comptes
ABADAGAV

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/21	Valeurs nettes au	Variation	
			en valeur	en %
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages indus.				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours	550 135		550 135	
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	550 135		550 135	
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	1 779		1 779	
Créances (3)				
Clients (3)				
Clients douteux, litigieux (3)				
Personnel et comptes rattachés (3)				
Créances fiscales et sociales (3)				
Autres créances (3)				
Débiteurs divers (3)				
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 547		2 547	
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL (II)	4 326		4 326	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	554 461		554 461	

5/43

ABADAGAV

Société par actions simplifiées

SEREC CONSULTING
Société de conseil en stratégie aux entreprises
 La Sirey, Grand - Entrée 1
 11, Rue de la Courange aux Grains,
 03500 SAILLERIVE SUR ALLIER
 Tél : 04 43 50 91 01
 N° SIRET 349 075 141 00003 - APE : 6920Z

BILAN PASSIF SYNTHÉ

ABADAGAV

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

PASSIF	Valeurs au 31/12/21	Valeurs en	Variation	
			en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 16 000)	16 000		16 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecart de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-11 359		-11 359	
SITUATION NETTE	4 641		4 641	
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	4 641		4 641	
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (I) Bis				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (II)				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes sup. des établis. de crédit (2)	493 319		493 319	
Emprunts et dettes financières diverses (3)				
Avances et acceptations sur commandes en cours				
Fournisseurs	55 494		55 494	
Fournisseurs, factures non parvenues	780		780	
Dettes fiscales et sociales	227		227	
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes				
Instrument de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (III)	549 820		549 820	
Ecart de conversion passif (IV)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	554 461		554 461	
(1) Dont à plus d'un an				
(1) Dont à moins d'un an				
(2) Dont concours bancaires courants et autres crédits de trésorerie				

7/43

ABADAGAV

Société par actions simplifiées

SEREC CONSULTING
Société de Conseil aux entreprises
Le Sirey-Cleud - Entrée 1
01, Route de la Grange aux Grains
03700 MONTESNIVE SUR ALLIER
Tél : 04 43 50 01 01
C. SIREY 349 075 143 00033 - APE : 69202

Cpte RÉSULTAT SYNTH. % CA C.A.
Commissaire aux Comptes
ABA001 - ABADAGAV

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Du 01/01/21 Au 31/12/21	% CA	Ds Au	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits d'exploitation (I)						
Ventes de marchandises dont à l'exportation :						
Production vendue (biens et services) dont à l'exportation :						
Montant net du chiffre d'affaires						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits						
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)						
Charges d'exploitation (II)						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	4 801				4 801	
Impôts, taxes et versements assimilés	4 892				4 892	
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amortissements						
Sur immobilisations : dot. aux dépréciations						
Sur actif circulant : dot. aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges						
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	9 693				9 693	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-9 693				-9 693	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée (III)						
Perte ou bénéfice transféré (IV)						
(I) Dont produits afférents à des activités ordinaires (II) Dont charges afférentes à des activités ordinaires						

9/43

ABADAGAV

Société par actions simplifiées

SEREC CONSULTING
Audit et Conseil aux entreprises
 Le Saint-Clément - Verdée 1
 41, Rue de la Grange aux Graines
 03700 BELLEVILLE SUR ALLIER
 Tel : 04 43 50 11 01
 N° Siret : 344 078 112 00013 - APE : 7020Z

COMPTE RÉSULTAT SYNTH. % CA - 2

A.C.A.
 Commissaire aux Comptes
 ABADAGAV

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Du 01/01/21 Au 31/12/21	% du CA	Du Au	% du CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits Financiers						
De participation (3)						
Autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur prov. et dépréciations, transf. charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de val.mob. de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)						
Charges Financières						
Dot. amortissements, dépréciations, provisions	1 666				1 666	
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges sur cessions de valeurs mob. de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	1 666				1 666	
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	-1 666				-1 666	
RÉSULTAT COURANT (III + IV - V - VI)	-11 359				-11 359	
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur prov., dépréc., transferts de charges						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)						
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dot. amortissements, dépréc., provisions						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)						
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL						
Participation des salariés aux résultats (IX)						
Impôt sur les bénéfices (X)						
TOTAL DES PRODUITS (I + III + IV + VII)						
TOTAL DES CHARGES (II + V + VI + VIII + IX + X)	11 359				11 359	
Bénéfice ou Perte	-11 359				-11 359	
(I) Dot (produits) correspond aux intérêts d'actif (II) Dot (charges) correspond aux intérêts d'actif						

10/43